

**VILLE DE LOON-PLAGE**  
Département du Nord – Arrondissement de Dunkerque  
*EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*  
*Séance du 16 décembre 2019, 19 heures 30*

Date de convocation :	09 décembre 2019
Date d'affichage :	09 décembre 2019
Nombre de conseillers en exercice :	28
Présents :	23
Procurations :	2
Absents excusés :	2
Absents non excusés :	3

Sous la présidence de Monsieur **Éric ROMMEL**, Maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.  
Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

**Étaient Présents :**

Monsieur **Éric ROMMEL**, Madame Isabelle FERNANDEZ, Monsieur Vincent JEANNEKIN, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Patrice MILLIOT, Monsieur Jean-Marie LIVOURY, Madame Annie VANSTEENKESTE, Monsieur Jean-Luc WOUSSEN, Madame Marie-Astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame PASCALE DEMEY, Madame Fabienne VANBAELINGHEM, Madame COLOOS Catherine, Monsieur CAMPAGNE Jean-Pierre, Madame Laetitia VERHAGE, Madame Sarah LIMOUSIN, Madame Clara ELLEBOODE, Madame Marie-Noëlle CALCOEN.

**Absents excusés et représentés par pouvoir :**

Monsieur Philippe KOBUSZINSKI, représenté par Monsieur Vincent JEANNEKIN.  
Madame Sophie DECLERCQ, représentée par Monsieur François ROSSEEL.

**Absents non excusés :**

Monsieur Jean-François MORALES.  
Monsieur Jérôme WILLEMANN.  
Madame Sophie LEMOINE.

**Éric ROMMEL**  
Maire de LOON-PLAGE



Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191216-DEL16122019M01  
-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 décembre 2019

Rapporteur : Madame Sandrine MILLIOT

Objet : Budget Primitif pour l'année 2020.

Ouï, l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif pour l'année 2020.

**ADOPTE à l'Unanimité**

**Pour extrait conforme  
DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Monsieur ~~Eric~~ ROMMEL  
Maire de LOON-PLAGE



Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191216-DEL16122019M01  
-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019



## BUDGET PRIMITIF 2020

### Table des matières

<b>I.</b>	<b>Section de fonctionnement .....</b>	<b>3</b>
<b>A.</b>	<b>Recettes de fonctionnement : .....</b>	<b>3</b>
<b>1)</b>	<b>Chapitre 013 - Atténuations de charges.....</b>	<b>3</b>
<b>2)</b>	<b>Chapitre 70 - Produit des services.....</b>	<b>3</b>
<b>3)</b>	<b>Chapitre 73 - Remboursements, impôts.....</b>	<b>4</b>
<b>4)</b>	<b>Chapitre 74 – Dotations et participations .....</b>	<b>5</b>
<b>5)</b>	<b>Chapitre 75 – Autres charges.....</b>	<b>5</b>
<b>6)</b>	<b>Chapitre 76 - Produits financiers :.....</b>	<b>6</b>
<b>7)</b>	<b>Chapitre 77- Produits exceptionnels.....</b>	<b>6</b>
<b>B.</b>	<b>Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>6</b>
<b>1)</b>	<b>Chapitre 011 – Dépenses de gestion .....</b>	<b>7</b>
<b>2)</b>	<b>Chapitre 012 – Masse salariale .....</b>	<b>8</b>
<b>3)</b>	<b>Chapitre 014 – Atténuation de charges.....</b>	<b>9</b>
<b>4)</b>	<b>Chapitre 65 – Subventions et participations .....</b>	<b>9</b>
<b>5)</b>	<b>Chapitre 66 - Charges financières .....</b>	<b>10</b>
<b>6)</b>	<b>Chapitre 67- Charges exceptionnelles.....</b>	<b>11</b>
<b>7)</b>	<b>Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires.....</b>	<b>11</b>
<b>II.</b>	<b>Section d'investissement.....</b>	<b>12</b>
<b>A</b>	<b>Recettes.....</b>	<b>12</b>
<b>B</b>	<b>Dépenses .....</b>	<b>12</b>
<b>III.</b>	<b>La dette :.....</b>	<b>15</b>
	<b>Conclusion : l'épargne .....</b>	<b>18</b>

# I. Section de fonctionnement

## A. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement de la commune devraient s'élever en 2020 à 19 281 830 € contre 19 048 280€ en 2019, soit une hausse de 1,22%.

L'évolution de nos recettes par chapitre budgétaire serait la suivante :

	<b>BP2019</b>	<b>BP2020</b>
<b>013 – Atténuation de charges</b>	130 0000	80 000
<b>70 – Produits de services</b>	333 500	328 600
<b>73 – Impôts et taxes</b>	17 782 280	18 039 180
<b>74 – Dotations et participations</b>	449 600	505 100
<b>75 – Autres produits</b>	288 300	277 350
<b>76 - Produits financiers</b>	100	100
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	27 500	14 500
<b>042 – Recettes d'ordre</b>	37 000	37 000
<b>TOTAL</b>	<b>19 048 280</b>	<b>19 281 830</b>

### 1) Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre comporte principalement les remboursements attribués par l'assurance du personnel, les indemnités journalières versées par la caisse primaire d'assurance maladie ou encore des versements de l'ASP.

Par ailleurs, les crédits diminuent fortement dans ce chapitre puisque la commune a revu les modalités de son assurance statutaire compte tenu de la nature de sa sinistralité en autoassurant la longue maladie et en privilégiant une police d'assurance pour les accidents de travail, la maternité et décès.

Compte tenu de ces éléments, ce chapitre est évalué à 80 000 € en 2020 contre 130 000 euros en 2019 soit une baisse de 38,4 %.

### 2) Chapitre 70 - Produit des services

Sont ici repris les produits perçus auprès des usagers :

- ✓ La restauration scolaire pour 105 000 €,
- ✓ Les classes transplantées 20 000 €,

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191216-DEL16122019M01  
-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019

- ✓ Les droits pour les activités estivales 45 000€ dont l'évaluation est difficile à réaliser compte tenu du fait que les résultats de la saison estivale dépendent de la météo,
- ✓ La restauration personnes âgées pour 90 000 €,
- ✓ Les refacturations de repas aux associations 14 000 €,
- ✓ Les droits cimetièrre et taxes funéraires 4 600 €,
- ✓ Les locations diverses (jardins familiaux, tables et chaises 5 000 €...),
- ✓ Les redevances annuelles du domaine (pour les stations radios électriques type SFR orange) évaluées à 1 500 €,
- ✓ La refacturation des mises à disposition de personnel support par la ville au CCAS (RH, finances, entretien des locaux, garage, informatique...) 18 000 €.

Estimées à 333 500 € pour 2019, elles sont évaluées à 328 600 € pour 2020 soit une baisse de 1,47 %.

### 3) Chapitre 73 - Remboursements, impôts.

Le produit du chapitre est estimé à 18 039 180 € en 2020 contre 17 782 280 € en 2019 soit une hausse de 1,44%.

C'est le chapitre qui comporte le plus d'incertitudes à ce jour, compte tenu du projet de loi de finances toujours en cours de discussion.

En effet, le projet de loi de finances prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation pour une disparition définitive en 2023 avec l'introduction de mécanismes de compensations pour les collectivités dès 2021. Le mécanisme reposerait sur un coefficient correcteur<sup>1</sup>. La compensation serait calculée en référence au taux de l'année 2017 et à la valeur locative de 2020.

Par ailleurs, dès 2020, les taux d'imposition de TH seraient gelés au niveau de 2019.

En outre, le projet initial prévoyait de ne pas revaloriser les bases en 2020 pour la taxe d'habitation. Depuis le démarrage des débats parlementaire la position a évoluée suite aux contestations émises par les associations d'élus et de représentants de collectivités. Aussi, le budget primitif 2020 est construit sur une base d'évolution de ces bases de 0,9 %.

Concernant la taxe foncière, l'hypothèse retenue est celle d'une hausse des bases 0,3 % pour lesquelles règne également de grosses incertitudes tant que l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre de l'année n qui en détermine l'évolution pour l'année civile n+1 qui suit n'est pas connu.

Rappelons que pour 2020, la commune a mis en place l'abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties de 15% pour les magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial. Cela représenterait aux termes des premières estimations une perte de produit de l'ordre de 11 000 €.

<sup>1</sup> Le gouvernement ne veut pas reconduire le mécanisme du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNIGIR) mis en place pour la suppression de la taxe professionnelle.

Le reversement au titre du fonds de péréquation est valorisé à hauteur de 59 000 euros

L'attribution de compensation est évaluée à 7 847 950 €.

La dotation de solidarité communautaire est quant à elle évaluée à 875 804 €.

La taxe sur l'électricité est estimée à 120 000 €.

De même, les droits de mutations à titre onéreux sont évalués à 95 000 €.

Concernant ces deux derniers postes, les évaluations sont réalisées de manière très prudente dans la mesure où cela est très fluctuant d'un exercice à l'autre.

#### 4) Chapitre 74 – Dotations et participations

Estimées à 449 600 € pour 2019, le chiffre est arrêté à 505 100 euros pour 2020. Cette hausse de 11,34 % s'explique par l'intention pour la commune de recruter des personnes en contrats PEC au nombre de 22 en 2020 si elle a des candidatures loonoises suffisantes relevant des conditions d'éligibilité au contrat et sous réserve des validations du pôle emploi. Cela générerait un produit de 50 000 euros supplémentaire pour la commune car ces contrats peuvent être financés jusqu'à 45 % par l'Etat.

Ce chapitre comprend encore :

✓ La subvention perçue de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse pour 235 000 € ; sachant qu'il n'est pas sûr au jour du vote du budget que le dispositif sera reconduit dans les mêmes formes. Le contrat pourrait être signé directement avec les porteurs de projets et donc directement avec le centre socio culturel pour la part des activités qui le concerne.

✓ Diverses compensations au titre des taxes locales (taxe foncière estimée à 22 700 €, taxe d'habitation estimé à 140 400 €),

✓ Le fonds de compensation de la CUD pour la fréquentation des équipements communautaires par les écoles pour 18 000 €,

#### 5) Chapitre 75 – Autres charges

Estimées à 277 350 € en 2020, elles étaient évaluées à 288 300 € en 2019, soit une baisse de 3,79%

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191216-DEL16122019M01  
-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Ce chapitre comprend :

- ✓ Les loyers des immeubles de la commune pour 85 000 €,
- ✓ La redevance de 17 300 € de Numéricâble pour la mise à disposition des fourreaux de la commune
- ✓ Le reversement de trop perçu sur subvention de la part du centre socio-culturel à l'occasion du reversement par la commune du produit du contrat enfance jeunesse perçu de la CAF pour la part qui concerne les activités du centre (175 050 €).

#### **6) Chapitre 76 - Produits financiers :**

Sont imputés sur ce chapitre les dividendes de la commune du fait de la détention de parts sociales à la caisse d'épargne, soit 100 euros en 2020.

#### **7) Chapitre 77- Produits exceptionnels**

Estimées à 27 500 € en 2019, elles sont évaluées à 14 500 € en 2020.

Sont repris dans ce chapitre :

- ✓ 7 000 € pour les partenariats perçus à l'occasion du festival,
- ✓ 2 000 € les annulations de mandats sur exercices antérieurs,
- ✓ 500 € pour les autres produits exceptionnels sur opérations de gestion courante,
- ✓ 5 000 € au titre des produits exceptionnels divers sur lesquels sont imputés par exemple les remboursements de sinistres.

## **B. Dépenses de fonctionnement**

La commune maintiendra encore un même niveau de service public à moyen constant.

Comme en 2019, elle continuera à sous-traiter certaines prestations comme l'entretien de certains locaux ou de certains espaces verts.

Par ailleurs, la municipalité souhaite essayer de mettre en place de nouveaux emplois d'insertion en recourant aux contrats parcours emplois et compétences qui correspondent à une transformation des anciens contrats aidés depuis une circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les dépenses de ce chapitre passeraient de 4 148 840 € en 2019 à 4 216 550 € en 2020, soit une hausse de 1,63 %.

Elles seraient réparties comme suit :

	<b>BP 2019 EN €</b>	<b>BP 2020 EN €</b>
<b>011 – Dépenses de gestion</b>	4 148 840	4 216 550
<b>012 – Charges de personnel</b>	6 215 050	6 627 600
<b>014 - Atténuation des charges</b>	152 000	152 000
<b>65 - Subventions</b>	3 713 293	4 159 852,86
<b>66 – Charges financières</b>	111 850	91 601,44
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	20 500	30 500
<b>68 – Dotations aux provisions</b>	51 000	51 000
<b>042 -Ecritures d'ordres (dotations aux amortissements)</b>	590 000	650 000
<b>023 – Virement</b>	4 045 747	3 302 725.70
<b>TOTAL</b>	<b>19 048 280</b>	<b>19 281 830</b>

### 1) Chapitre 011 – Dépenses de gestion

Les dépenses de ce chapitre passeraient de 4 148 840 € en 2019 à 4 216 550 € en 2020 .

Ce chapitre affiche une hausse de 1,63%. Il reprend les dépenses de l'ensemble des services.

Aussi, par service, La répartition des crédits serait la suivante :

SERVICE	2019	2020	Évolution
Énergie	815 000,00 €	853 000,00 €	4,66
Animation du midi	6 400,00 €	6 400,00 €	0,00
Administration générale	198 300,00 €	204 500,00 €	3,13
Médiathèque	38 050,00 €	38 000,00 €	-0,13
Communication institutionnelle	72 000,00 €	108 000,00 €	50,00
Direction économique	145 500,00 €	120 700,00 €	-17,04
Cuisine	304 700,00 €	302 550,00 €	-0,71
Enseignement	203 500,00 €	195 000,00 €	-4,18
Espaces verts	670 800,00 €	670 800,00 €	0,00
Action culturelle	558 100,00 €	558 800,00 €	0,13
Finances	23 600,00 €	25 880,00 €	9,66
Guichet unique	47 750,00 €	36 520,00 €	-23,52
Informatique	200 000,00 €	222 500,00 €	11,25
Magasin	152 500,00 €	107 500,00 €	-29,51
Maintenance	126 800,00 €	146 800,00 €	15,77
École de la musique	22 550,00 €	19 800,00 €	-12,20
Service ressources humaines	218 590,00 €	243 300,00 €	11,30

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191216-DEL16122019M01-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019



Secrétariat du maire	1 200,00 €	3 000,00 €	150,00
Sports	14 000,00 €	24 500,00 €	75,00
Services techniques travaux neufs	297 500,00 €	297 500,00 €	0,00
ACMO	32 000,00 €	31 500,00 €	-1,56
<b>Total</b>	<b>4 148 840,00 €</b>	<b>4 216 550,00 €</b>	<b>1,63</b>

Chaque service a travaillé pour maintenir une offre équivalente de service public au profit de la population.

Bien souvent, les enveloppes ont été reconduites à l'identique que ce soit pour les espaces verts, la maintenance ou les services techniques travaux neufs, l'action culturelle, la médiathèque ou encore les animations du midi.

Le budget des ressources humaines augmente puisque le service devra prendre en charge la formation des contrats parcours emplois compétences s'ils sont institués.

Le budget du service informatique augmente également du fait du nombre de contrats de maintenance croissant, dont les services ont besoin pour travailler.

Des services ont été individualisés pour un meilleur suivi des dépenses comme la gestion de l'énergie.

Les budgets de la direction économique ont été regroupés dans une seule enveloppe de manière à en faciliter la gestion (maison de la nature, des commerces et parc galamé/tourisme).

L'enveloppe du sport augmente car le service récupère des prestations gérées jusque là chez les services techniques.

Le budget de la communication comprend en plus le contrat de location de panneaux lumineux qu'il n'avait pas pour une année complète en 2019. Par ailleurs le service prévoit la sortie d'un fascicule complémentaire pour le livre d'histoire publié en 2018.

La seule nouveauté au chapitre 011 repose sur le recours à un prestataire pour le nettoyage des vêtements de travail réalisé directement par la plupart des agents à l'heure actuelle. L'ensemble sera supervisé par l'agent de la prévention qui veillera sur l'équité en termes de dotations des agents des services en fonction de ce qui a été arrêté en concertation avec les représentants du personnel

## 2) Chapitre 012 – Masse salariale

Ce chapitre est en hausse de 6 % par rapport à 2019 puisque 6 215 050 € sont inscrits en 2019, contre 6 627 600 € en 2020.

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191216-DEL16122019M01  
-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Les crédits sur la ligne des titulaires sont en baisse malgré les avancements (grade, échelon, catégorie). Cependant les départs remplacés en interne voire en externe ne le sont généralement pas au coût de la personne qui part. Par ailleurs de manière systématique pour tous les derniers recrutements, les agents ont fait un an en CDD avant leur stagiairisation.

Le budget proposé prévoit également la création de 22 PEC si toutefois le public peut être trouvé parmi la population loonoise. Cela impacte aussi le budget formation comme précisé ci-dessus au chapitre 011.

Par ailleurs, il est proposé d'essayer de reprendre en régie certaines prestations sous-traitées comme la distribution toute boîte via des demandeurs d'emplois loonois. Cette proposition ne permet pas un véritable gain financier, mais constitue une mesure sociale importante pour les personnes qui en bénéficieront.

Le budget prévoit 4 embauches à définir, ainsi que 3 promotions internes et 8 avancements de grade

Une augmentation du SMIC est également prévue.

Un apprenti est également en prévision pour septembre 2020.

De plus, la cotisation payée par la commune à l'organisme Plurelya connaît une hausse importante.

De même, le recours aux visites de médecine préventive via la CUD avec examens complémentaires est à la charge de la ville à des coûts plus importants que précédemment car réalisés dans des modalités différentes.

Enfin, comme en 2019 ce budget intègre une économie en termes de choix d'auto assurance sur la longue maladie, puisque cette dernière n'est plus couverte par l'assurance statutaire. Parallèlement, la commune devra provisionner ce risque par une inscription budgétaire sur le chapitre 68.

### **3) Chapitre 014 – Atténuation de charges**

Une seule dépense imputée dans ce chapitre à savoir la contribution de la commune reversée au titre de la perte de DGF évoquée précédemment soit 152 000€ destinée à contribuer au redressement des finances publiques.

### **4) Chapitre 65 – Subventions et participations**

Les crédits de ce chapitre s'élèveront à 4 159 852,86 € en 2020 contre 3 713 329 € en 2019.

Ce chapitre comprend :

- Les frais et indemnités des élus locaux, leurs frais de formation ;
- Les subventions aux associations locales dont la répartition serait la suivante :

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191216-DEL16122019M01  
-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Délégation	2019	2020
Vie associative	12 800	12 800
Culture et fêtes	55 725	57 550
Affaires sociales	51 264,92	51 264,92
Economie tourisme commerces	19 000	18 700
Environnement	7 950	8 950
Sport	701 950	821 300
Enseignement	42 578	51 940
Personnel	36 500	35 000
Centre socioculturel y compris mise à disposition	1 101 050	1 316 940,38
<b>Total</b>	<b>2 028 817,92</b>	<b>2 374 445</b>

Cela représente une hausse de 17 % sur le volume total des subventions listées dans ce tableau par rapport à 2019.

Les principales hausses sont sur les associations sportives qui s'expliquent par leurs résultats sportifs exceptionnels.

Concernant celles au titre de l'enseignement, la hausse correspond au fait que l'école Gérard Philippe reprend à son compte le paiement des classes transplantées sur sa coopérative pour faciliter la planification du séjour.

Concernant la ligne centre socio culturel, il n'y pas de hausse car des ajustements budgétaires ont été réalisés en cours d'exercice en 2019. Ils sont intégrés dans la subvention 2020 directement.

- La participation à l'école privée : 152 000 € ;
- La subvention au CCAS pour 700 000 € ;
- La contribution au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour 589 000 €.

Le chapitre prévoit également les reversements du produit du contrat enfance jeunesse que la commune perçoit de la CAF pour la partie des actions financées par le centre soit 195 000 € estimés pour 2020.

## 5) Chapitre 66 - Charges financières

Elles s'élèveront en 2020 à 91 604,44 €. Ce poste comprend le remboursement des intérêts de la dette pour 103 000 € et - 11 398,56 € au titre des intérêts courus non échus<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Lorsque la commune souscrit un emprunt, le paiement de la première annuité intervient en général à termes échus, durant l'année qui suit celle au cours de laquelle le versement des fonds a été effectué. Toutefois les

## 6) Chapitre 67- Charges exceptionnelles

Ce chapitre est évalué à 30 500 € en 2020.

Ce chapitre comprend principalement les lignes :

- ❖ Subventions exceptionnelles aux associations pour 20 000 € ;
- ❖ Écritures de titres annulés sur exercice antérieur pour 3 000 € ;
- ❖ Autres charges exceptionnelles pour 7000 € ;
- ❖ et enfin 500 € sur la ligne intérêts moratoires.

## 7) Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires

Au nom du principe de prudence budgétaire, il y a lieu d'inscrire deux provisions, qui correspondent à :

- Une provision pour risque en raison de la nécessité de s'autoassurer pour faire face au risque qui n'est plus couvert par une assurance statutaire à savoir la longue maladie pour 50 000€.
- Une enveloppe de 1000 € pour une provision éventuelle liée aux dépréciations pour compte de tiers comme cela a été mis en place en 2018 en accord avec le trésor public.

Elles seront constituées en cours d'exercice au gré du besoin durant la période d'exécution budgétaire en fonction de la survenue du risque.

### Conclusion intermédiaire

Au vu de ces éléments, la commune dégagerait un autofinancement prévisionnel de 3 915 725,70 €. (Ce chiffre correspond à la somme du virement 3 302 725,70 + total des écritures d'amortissent soit 650 000 - 37 000 correspondant aux écritures de transferts entre section).

---

intérêts courts à compter du versement des fonds. On appelle ICNE la part des intérêts dus (cours) au cours d'un exercice mais qui ne sont pas payés (échus) au cours de ce même exercice.

ICNE 2018 Mandat émis pour 57 166,72 euros annulé début 2019 et mandat de fin d'exercice 2019 pour 46 028,63 soit l'opération suivante -57166,72+46 028,63= -11 138,09

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191218-DEP122019M01-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019

## II. Section d'Investissement

Ce budget s'équilibre à 8 458 300€ euros en se basant sur un programme d'investissement de 7 046 300 euros en partie autofinancé par la commune.

### A Recettes

Les recettes peuvent être estimées à 8 588 300€ comprenant :

- Les dotations aux amortissements	650 000 €
- Le virement	3 302 725,70€
- Les opérations patrimoniales 041	410 000 €
- Le FCTVA	470 000 €
- Cessions	50 000 €
- Subventions	710 000 €
- Emprunt d'équilibre	2 840 574,30 €
Total	8 458 300€

### B Dépenses

Le remboursement du capital de la dette représentera 915 000 € en 2020.

Par ailleurs 37 000 € sont à inscrire au titre des opérations d'ordre, et 410 000 € au titre des opérations patrimoniales.

A cela vient s'ajouter un programme d'investissement de 7 046 300 €.

Comme en 2019 les dépenses d'investissement seront classées en opérations suivantes :

- ✓ Matériel mobilier pour les services
- ✓ Acquisition de matériel mobilier pour les écoles
- ✓ Acquisition de véhicules
- ✓ VRD
- ✓ Travaux dans les bâtiments communaux
- ✓ Travaux dans les écoles
- ✓ Parc Galamé
- ✓ Construction et réhabilitation d'équipements centraux
- ✓ Vidéoprotection
- ✓ Acquisitions foncières
- ✓ Subventions d'équipement

Aussi peut-on citer quelques exemples d'investissements retenus pour l'exercice

2020  
 Accusé de réception en préfecture  
 059-215903592-20191216-DEL16122019M01  
 -DE  
 Date de télétransmission : 18/12/2019  
 Date de réception préfecture : 18/12/2019

Les grosses opérations de l'exercice structurées en AP/CP : La construction et réhabilitation d'équipements centraux

Cette rubrique regroupe :

- Les travaux sur la maison de l'enfance pour 4 500 000 €
- Et la salle Coluche pour 1 500 000 €

Soit une enveloppe de 6 millions d'euros.

Les crédits pourront glisser d'un chantier à l'autre dans l'exercice en fonction de l'évolution des travaux.

Les projets récurrents :

- Acquisition de matériels pour les services : une enveloppe de 118 000 € sur cette opération :
  - Cuisine centrale 3000 €
  - Direction culturelle 35 000 à répartir sur l'aménagement des bureaux de la brasserie bous et en matériel divers pour le service et pour la salle Rommel qui servira de lieu de repli durant les travaux de Coluche
  - Médiathèque 3000 €
  - Matériel informatique 50 000 €
  - Ecole de musique 5000 €
  - Divers matériels pour les services techniques pour 5000 €, pour des contrôles d'accès pour 5 000 €
- Matériel Mobilier pour les écoles : 5 000 €
- Acquisition de véhicules : 30 000 €
- Matériel mobilier : VRD 30 000 € à répartir pour des opérations comme :
  - Mobiliers divers (poursuite rénovation)
  - Motifs lumineux fin d'année
  - Travaux clôture (service fêtes, parc animalier)
  - Aire de jeux square Paradis
- Travaux VRD : 130 000 € dans le cadre du marché à bon de commande (réfection de parking, pose de mobiliers urbains, chantiers divers), réfection de la cascade d'entrée de ville.
- Travaux dans les bâtiments communaux : 332 300 € sont inscrits dans cette opération et pourront être affectés sur les projets comme :
  - L'acquisition d'une perche pour le tir à l'arc vertical pour marquer le 500<sup>-ème</sup> anniversaire du club Loonois
  - Etude ou travaux sur équipements sportifs

- Rénovation abat-sons ou des peintures intérieures de l'Eglise
- Poursuite réhabilitation Dojo
- Rénovation de la toiture du Musée des Jeux
- Pose de déshumidificateurs et rénovation vestiaires au Stade Rosseel
- Remplacement de skydomes de la cuisine centrale ou de la salle Léo Lagrange)
- Isolation et bardage extérieur Boulodrome

- Travaux dans les écoles : 84 000 € qui seront à répartir sur des opérations comme la rénovation de surfaces carrelées dans les couloirs cuisine de l'école Gérard. Philipe, la réfection de la salle motricité, des sols souples de cette même école, une porte école Pasteur...

- Parc galamé : 117 000 € pour la réfection du biofiltre dont les études sont encore en cours pour permettre de lancer le marché de travaux

- Vidéoprotection 100 000 € : poursuite du déploiement avec la pose de nouvelles caméras

- Acquisitions foncières : 100 000 € pour saisir des opportunités si elles se concrétisent en cours d'exercice.

- Subvention d'équipement 20 000 € dont 10 000 € prévus au profit du Musée des jeux pour les acquisitions au titre de l'enrichissement des collections.

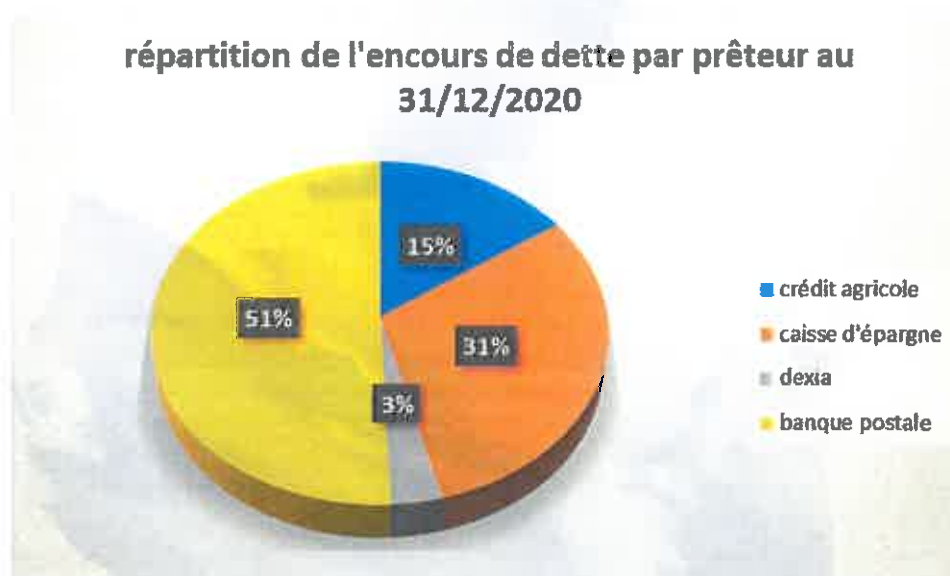
### III. La dette :

Au 01/01/2020, l'encours de dette s'élèvera à 5 480 216,93 €.

La répartition par prêteur est la suivante :

Banque	Au 01/01/2020
Crédit agricole	842 657,66 €
Caisse d'épargne	1 675 584,15 €
Dexia	183 654,84 €
Banque postale	2 778 320,28 €
	5 480 216,93 €

Ci-joint la répartition graphique par type de prêteur



L'annuité de la dette s'élèvera à 1 008 645,06 € en 2020. Elle est composée de deux éléments :

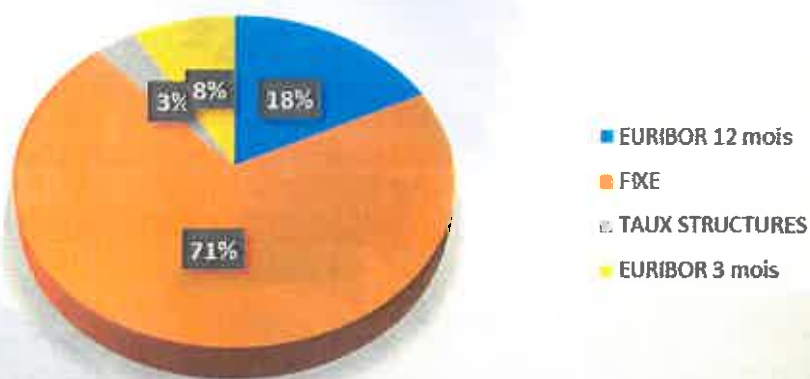
- les intérêts pour 98 145,20 € (soit 103 000 € inscrits en crédits)
- le remboursement le capital pour 910 499,36 € (soit 915 000 € inscrits au BP).

Ci-joint la répartition de la dette par type de taux



Type de taux	Montant en euros
EURIBOR 12 mois	960 000,00 €
FIXE	3 887 727,71 €
TAUX STRUCTURES	183 654,84 €
EURIBOR 3 mois	448 834,38 €
Total	5 480 216,93 €

### Répartition des emprunts par type de taux au 01/01/2020

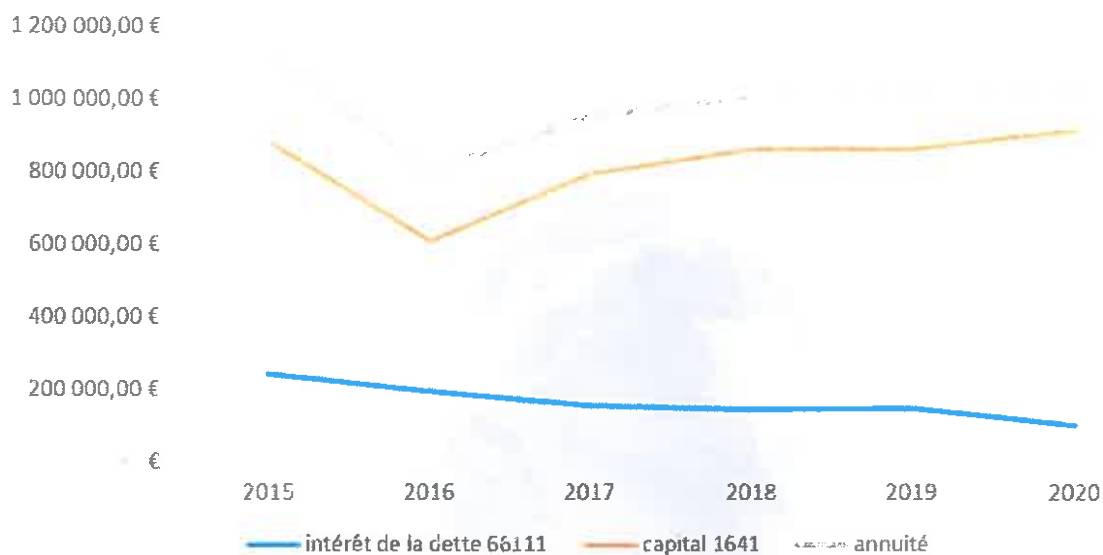


Enfin ci-joint l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
intérêt de la dette 66111	240 701,72 €	194 421,27 €	156 096,27 €	143 740,35 €	148 005,63 €	103 000,00 €
capital 1641	878 808,75 €	609 857,62 €	796 367,00 €	861 942,84 €	861 942,83 €	915 000,00 €
annuité	1 119 510,47 €	804 278,89 €	952 463,27 €	1 005 683,19 €	1 009 948,46 €	1 018 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20191216-DEL16122019M01-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019

### évolution croisée du remboursement du capital, des intérêts et de l'annuité de la dette sur 5 ans



## Conclusion : l'épargne

En conclusion il est possible de dégager l'épargne constituée par la commune sur son budget 2020.

Ci-dessus le calcul de la chaîne des épargnes :

	rubrique	Montant en euros ou en %
a	recettes réelles de fonctionnement	19 244 830,00 €
b	dépenses réelles de fonctionnement	15 329 104,30 €
c	intérêts de la dette	103 000,00 €
d	épargne de gestion =a-b+c	4 018 725,70 €
e	taux d'épargne de gestion =d/a*100	20,88
f	épargne brute =d-c	3 915 725,70 €
g	taux d'épargne brute=f/a*100	20,35
h	capital de la dette	915 000,00 €
i	épargne nette=f-h	3 000 725,70 €
j	taux d'épargne nette=i/a*100	15,59
k	encours de la dette au 31/12/2019	4 392 477,22 €
l	capacité de désendettement = k/f	1,12

La commune est au dessus des cibles pour chaque épargne calculée puisque Pour le taux d'épargne de gestion, la cible est à 15 %. Le taux 2020 de la commune est de 20,88%.

Pour le taux d'épargne brute, la cible est à 10 %. Le taux 2020 est de 20,35 %.

Pour le taux d'épargne nette, la cible est de 0. Le taux 2020 est de 15,59%. Pour rappel cette épargne correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Enfin, le calcul des épargnes permet de calculer la capacité de désendettement de la commune qui correspond au temps que la commune mettrait à rembourser son encours de dette si elle y consacrait toute son épargne. Aussi avec l'encours de dette pris au 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette capacité de désendettement est de 1,12 année.

La lecture de ces chiffres montre cette année encore une réelle maîtrise dans la gestion de ses finances par la commune avec un programme d'investissement particulièrement ambitieux pour offrir toujours plus de service public à la population